



Exercice de l'option de sur-allocation

Taille totale de l'offre dans le cadre de l'introduction en bourse portée à environ 482,71 millions d'euros

Communication des modalités des opérations de stabilisation

Nanterre, le 16 décembre 2013 – Tarkett annonce que, dans le cadre de son introduction en bourse, Deutsche Bank en sa qualité d'agent stabilisateur, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, a le 13 décembre 2013 exercé partiellement l'option de sur-allocation à hauteur de 726 482 actions existantes supplémentaires, cédées par KKR International Flooring 2 S.à.r.l. (« KKR International Flooring 2 ») au prix de l'offre, soit 29,00 euros par action, correspondant à un montant total d'environ 21,07 millions d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions Tarkett offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 16.645.247 actions, soit environ 26,12% du capital social de la société, portant ainsi la taille de l'offre à 482,71 millions d'euros environ.

A l'issue de l'introduction en bourse et de l'exercice partiel de l'option de sur-allocation, la répartition du capital de Tarkett est la suivante : Société d'Investissement Deconinck 50,10%, KKR International Flooring 2 21,50%, Tarkett GDL 0,38%, dirigeants et salariés de Tarkett 1,90% et les autres actionnaires 26,12%.

Conformément aux dispositions de l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Deutsche Bank en sa qualité d'agent stabilisateur, indique avoir réalisé des opérations de stabilisation portant sur un total de 1 661 332 actions Tarkett offertes dans le cadre de son introduction en bourse (Code ISIN: FR0004188670 ; code mnémonique : TKTT). Il a été mis fin le 13 décembre 2013 à la période de stabilisation qui avait débuté le 21 novembre 2013 (après la diffusion du communiqué par Tarkett annonçant le résultat de l'offre).

Les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les fourchettes de prix suivantes :

Date des interventions	Fourchette de prix des interventions
22 novembre 2013	28,85 € – 29,00 €
25 novembre 2013	27,40 € – 28,00 €
26 novembre 2013	28,10 € – 28,30 €
27 novembre 2013	28,5 €

Date des interventions	Fourchette de prix des interventions
28 novembre 2013	28,50 € – 28,60 €
29 novembre 2013	28,80 €
2 décembre 2013	28,70 €
3 décembre 2013	28,60 €
4 décembre 2013	28,50 €
5 décembre 2013	28,20 € – 28,50 €
6 décembre 2013	27,80 € – 28,10 €
9 décembre 2013	27,30 € – 27,36 €
10 décembre 2013	27,20 € – 27,60 €
11 décembre 2013	27,50 € – 27,80 €
12 décembre 2013	27,90 € – 27,990 €
13 décembre 2013	27,84 €

Informations publiques

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 8 novembre 2013 sous le numéro 13-598, composé du document de base enregistré le 3 octobre 2013 sous le numéro I.13-046, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 18 octobre 2013 sous le numéro D.13-0891-A01, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de la Société et auprès des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.tarkett.com).

Tarkett attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et de l'actualisation du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de la Société.

À propos de Tarkett :

Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Avec une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets & stratifiés, gazons synthétiques et piste d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec près de 11 000 collaborateurs et 30 sites de production, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé en faveur du développement durable, le Groupe a mis en place une stratégie d'éco-innovation et promeut l'économie circulaire.

Tarkett, dont l'activité est répartie de manière équilibrée entre l'Europe, l'Amérique du Nord et les pays à forte croissance, a réalisé 2,3 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2012. Les principaux actionnaires du Groupe sont la famille Deconinck et KKR International Flooring 2, société à responsabilité limitée détenue par des fonds d'investissements affiliés à Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. Les actions Tarkett sont admises sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment A, code ISIN : FR0004188670, code mnémonique : TKTT).

www.tarkett.com

Contacts presse

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé, communication@tarkett.com

Brunswick - Agnès Catineau, Benoit Grange, tarkett@brunswickgroup.com, +33 1 53 96 83 83

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Tarkett ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.

Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et des lois Etatiques applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Tarkett n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Tarkett n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement»), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres financiers de Tarkett visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Le Groupe n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.